

## La réforme des retraites, éloge du capital ?

Après maints débats et malgré les contestations persistantes, la Première ministre française, Elisabeth Borne, a finalement présenté ce mardi 10 janvier 2023 le projet de réforme du système de retraites.

« Le nombre de ceux qui cotisent pour les retraites diminue par rapport aux nombres de retraités. » a affirmé Elisabeth Borne au cours de son allocution. En effet, selon le rapport 2022 de COR, la trajectoire financière du système de retraites tend vers le déficit qui pourrait atteindre 13,5 milliards d'euros en 2030. Afin de remédier à cela, deux écoles s'opposent : ceux qui prônent l'augmentation des cotisations et les partisans du programme présidentiel.

## <u>Un projet « porteur de progrès »</u>

D'après les prévisions gouvernementales, à compter du 1er septembre 2023, l'âge légal de départ à la retraite sera relevé progressivement jusqu'à atteindre 64 ans en 2030. De ce fait, le système de retraite à taux plein ne bénéficiera qu'à ceux qui auront travaillé et cotisé pendant 43 années, rééquilibrant ainsi la balance budgétaire.

Cependant, ce projet ne se veut pas pénalisant pour les travailleurs les plus vulnérables mais bel et bien égalitaire dans son application. Le dossier de presse, publié peu après l'annonce de la Première ministre, met en exergue les différentes avancées sociales prévues par le parti présidentiel telles que la mise en place de conditions de départ adaptées à chaque catégorie d'individus (ceux qui ont mené de longues carrières et les travailleurs handicapés peuvent respectivement partir dès l'âge de 60 et 55 ans).

Qui-plus-est, au-delà de l'égalité souhaitée, ce projet se veut véritablement progressiste au niveau social. De nombreuses mesures conciliées au sein de ce texte de loi visent à la protection des citoyens et à leur garantir un encadrement réglementaire de leur vie active qui prendrait en compte les différents aléas de l'existence : financement d'un congé de reconversion, mise en place d'un suivi médicale renforcé auprès des salariés ayant un métier pénible, augmentation du minimum de pension à 100 euros par mois, etc.

